

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 17 NOVEMBRE

Date de la convocation : 10 Novembre 2017

L'ordre du jour est le suivant :

- Logements seniors
- Projet d'aménagement du centre bourg : assistance à maîtrise d'ouvrage
- Commune nouvelle
- Compte-rendu des différentes commissions
- Rapport annuel d'activités et des comptes administratifs 2016 des Communautés de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de l'Herminault
- Contrat Vendée Territoires 2017-2020
- Demande de fonds de concours intercommunal pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public – Travaux de mise aux normes
- Demande de subvention
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, GORALCZYK Henri, TOUTAIN Evelyne, AUGUIN Denise, BELOUIN Jacky, BOBINEAU Marinette, BONNEAU Stéphane, COLAS René-Louis, LARDY Jackie, PICARD Claude, ROYER Stéphanie, SPENNATO Fabienne.

Absent(e) excusé(e) : ALLETRU Sonia (pouvoir donné à PICARD Claude),
SABOURAUD Damien (pouvoir donné à SPENNATO Fabienne)

Secrétaire de séance : BELOUIN Jacky

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque de la part de l'assemblée. Le compte rendu est approuvé.

1 – LOGEMENTS SENIORS :

Une réunion de chantier a eu lieu mercredi 15 Novembre : le retard de livraison est confirmé suite à un problème d'évacuation des eaux usées et pluviales. Une proposition de pompe de relevage pour l'assainissement a été proposée par l'entreprise mais il y a le soucis du coût supplémentaire que cela va engendrer ainsi que le problème de l'amiante ; entraînant un délai d'attente supplémentaire d'un mois à cause des lourdes démarches administratives que cela incombe.

La construction des murs et de la charpente du préau a débuté mais il manque le devis du bardage du préau entre le plafond et le mur de clôture.

Monsieur le Maire souligne un problème d'électrification des abris de jardin qui n'a pas été pris en compte par l'entreprise, mais que le préau est relié au réseau.

De plus, Monsieur le Maire remarque qu'il faudra rajouter l'éclairage public entre le préau et la rue de la Pissotterie. La question d'installer un éclairage sur le mur d'une maison au niveau du carrefour est soulevée.

Une demande d'étude au cabinet Millet a été faite pour la voirie : la création d'un puits perdu est proposée après la pompe de relevage pour les eaux pluviales afin de ne pas voir l'eau de pluie s'évacuer sur la rue. Une demande d'enrobé a été faite auprès du cabinet

Millet : l'estimation est de 30 000€ dont 740€ pour les travaux préalables (étude, relevés topographiques...) et 5,5% du montant prévisionnel correspondent aux honoraires. Monsieur le Maire souligne qu'une demande de devis auprès d'autres entreprises est prévue.

Le compteur EDF du terrain de Mme Ripaud doit être déplacé de 3 mètres : le coût s'élève à 3 907,01€ (ce qui correspond au coût de déplacement). Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le déplacement.

L'attribution des logements est faite. Deux demandes ne le sont pas encore car le dossier est incomplet. Quatre logements sont attribués, les 2 autres passant en commission le 23 Novembre.

2 - PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire indique que la Société Vérifica a baissé le montant de son devis (jusqu'à ce que l'architecte soit trouvé) : 7 125€ HT (soit 8 550€ TTC) au lieu de 7 695€ HT initialement prévus. Vendée Expansion proposait un devis de 10 050€. Le Conseil Municipal accepte de poursuivre avec la Société Vérifica.

Une démolition est prévue Rue de Juifs. Monsieur le Maire pose la question si la commune fait appel en maîtrise d'œuvre, au Cabinet Millet pour les travaux ou exécute la démolition par ses propres moyens. La fermeture et la suppression du compteur électrique est à prendre en compte.

Monsieur le Maire propose d'établir un devis avec l'entreprise Charrier.

3 – COMMUNE NOUVELLE

Suite à la réunion du mercredi 15 Novembre, le retour des élus s'en trouve mitigé.

Suite à la réunion du mercredi 15 Novembre, le retour des élus s'en trouve mitigé.

Lors de cette réunion, il a été longuement question du regroupement des cinq communes. Après de nombreux échanges, une majorité d'élus a décidé de reporter cette décision au mandat prochain. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- La commune souhaite conserver la maîtrise sur ses projets et travaux de cette fin de mandat.

- Elle pense que la population manque encore d'informations sur les avantages et les inconvénients d'un tel regroupement.

- Elle est trop proche de cette fin de mandat. Le temps que tout soit en place et validé, il ne lui restera plus que quelques mois avant la fin de la mandature, trop peu pour en évaluer le fonctionnement.

- Aux élections de 2020 la représentation des différentes communes sera seulement de quelques élus, le changement risque d'être brutal.

- C'est prendre une grande responsabilité envers les élus de 2020, la décision doit leur revenir.

En conclusion la majorité du conseil municipal de Mervent souhaite que ce projet soit mené et décidé par la nouvelle équipe d'élus de 2020. Si la décision est prise de former une commune nouvelle, la transition sera sur plusieurs années, de ce fait plus douce pour les élus, les personnels et bien sûr nos concitoyens.

Le Conseil Municipal est d'accord pour attendre la fin du mandat avant de se prononcer.

4 – COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

La Commission bâtiment a eu lieu vendredi 10 Novembre.

- Pour la salle des fêtes de la mairie, la Commission a décidé que les dalles du plafond seraient à changer, que les murs seraient nettoyés, rebouchés et repeints, ainsi que le bar, les sanitaires seront rafraîchis et les portes repeintes, le sol sera décapé, la cuisine sera rafraîchie, nettoyée et repeinte ainsi que la porte de secours. Aucune intervention n'est prévue pour le chauffage et l'électricité. Monsieur le Maire se demande si une entreprise sera contactée pour les travaux ou si un ou des particuliers pourraient se charger des travaux. Mr Goralczyk a contacté Mutli'Service mais le taux horaire s'avère trop élevé : de l'ordre de 25€, bien que le devis soit en attente de réception. La réponse de Pôle Emploi est également attendue qui souligne n'embaucher que des personnes porteuse de handicap.

La durée est travaux est prévue entre 1 mois et demi et deux mois.

- La Salle ECLORE sera aménagée pour recevoir provisoirement l'Office de Tourisme. Plusieurs travaux sont envisagés : la suppression du papier peint, la peinture des murs et des portes, le nettoyage du parquet. Monsieur le Maire pose la question du chauffage étant donné que l'office de tourisme n'ouvre qu'en période estivale.

- Pour la salle du conseil, la peinture des murs est prévue.

Monsieur le Maire souligne que la priorité reste l'office de tourisme et la salle des fêtes de la mairie ; les travaux de la salle du conseil pouvant attendre l'année prochaine.

La Commission voirie s'est tenue le vendredi 17 Novembre.

- Aux Loges, Mr Hermel -chemin du Moulin à Tan- demande le prolongement de l'enrobé jusqu'à devant son entrée de maison depuis la route communale. La Commission ne trouve pas d'urgence à cette demande.

- L'emplacement de la plate-forme de l'aire de camping-car a été choisie par la Commission. La Communauté de Communes propose de cacher les poubelles avec du claustrât La Commission envisage l'emplacement de cette plate-forme au même endroit que celle d'aujourd'hui.

- Le regard devant chez Mme Bailly est écrasé ; plutôt que de la changer, la Commission propose de le reboucher avec du béton.

- L'abri bus en bois devant chez Mme Bailly va être démonté car il ne sert plus et il gêne à la circulation des piétons sur le trottoir.

- Au chemin du Sablon, la Commission a remarqué une détérioration de la route et de l'herbe qui pousse ; le nécessaire sera fait pour la réparer.

- Au lotissement des Bouronnières, le terrain de tennis est apparemment qualifié de dangereux par les habitants. Le grillage est percé par endroit et déchire les vêtements des enfants qui passent par là. La Commission propose de reboucher les trous du grillage et d'y sceller des tubes plus solides pour soutenir le grillage. La Commission propose également d'installer des buts de foot et une aire de jeux. Les thuyas seront taillés afin d'aérer le terrain.

- A la Guibaudière, un riverain a demandé l'installation d'une buse (prise en charge par le riverain lui-même) et la main d'œuvre sera prise en charge par la commune.

- Route de la Bironnières : la présence de rats a été constatée. Une habitante demande de trouver une solution quant au tuyau d'évacuation bouché. Une ou deux buses seront supprimées pour une meilleure visibilité ce qui permettra un nettoyage plus facile car plus accessible. En cas d'échec, la commune fera appel à l'entreprise BODIN.

- A la Maisonnette, il a été noté une coupe nette du goudron. Il est prévu 100 mètres environ de goudronnage.

- Entre la Rue du Beugnon et Le Nay, un tronçon de route sera à prévoir. Même remarque entre Le Nay et le bas du village des Ouillères.
- Mr Neau avait envoyé une lettre à Monsieur le Maire car les cailloux de la chaussée abîmée viendraient dans son entrée. Rien d'urgent n'a été constaté par la Commission.
- Des élus demande un nettoyage des trottoirs au niveau du croisement au stop des Ouillères.
- Une demande d'éclairage public a été faite rue de la Gageonnière, notamment pour la sécurité des enfants qui prennent le car. Monsieur le Maire propose de faire un devis pour la longueur et estime une installation de 4 lampadaires au moins.

5 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE ET DU PAYS DE L'HERMENAULT

Les rapports sont à la disposition du Conseil Municipal en lecture libre.

6 – CONTRAT VENDEE TERRITOIRES 2017 – 2020

Le Conseil Municipal approuve le contrat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

7 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le devis de l'agence Boisson-Burban de mise en norme de l'Eglise, de l'école, des sanitaires publics et de la salle Jean Louis Ripaud. Le coût est de 49 550€ HT sans l'élévateur coûtant à lui seul 14 500€.

Monsieur le Maire indique qu'il est toujours en attente des modifications des mains courantes des rampes d'escalier de l'école. Leur coût est estimé à 300€ l'unité soit un total de 4 200€ HT pour les 14 rampes.

Les travaux débuteraient à la fin d'année après avoir reçu l'aide financière de la Communauté de Communes de 20 000€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de recevoir l'aide et de lancer les travaux.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire attend les réponses des communes voisines.

Monsieur le Maire rappelle que 10% des licenciés de l'USAV sont de Mervent, soit 20 personnes.

Le centre d'apprentissage prévoit de verser 17 155€. L'USAV prend à sa charge 9 150 €. Un total de 897,19€ serait à la charge de Mervent pour les 2 ans (ce qui correspond au prorata du nombre de licenciés), soit 448,60€ par an. Le Conseil Municipal est d'accord pour les 2 versements.

9 – DEVIS

Monsieur le Maire montre le devis de l'entreprise BODET (qui fait l'entretien de la cloche de l'église). Le moteur qui fait sonner la cloche n'a plus de ressort donnant ainsi un mauvais son et une usure de la cloche à long terme. Le coût du moteur électrique et sa mise en place est 1 179€ TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

10 – QUESTIONS DIVERSES

-Le samedi 18 Novembre aura lieu la numérotation des maisons.

-Une demande de stèle, mise en place par la commune, pour l'AFN a été déposée. Le montant de la stèle est de 510€ TTC. Une participation de l'association a été demandée à hauteur de 150€.

-Le 31 décembre 2017, l'assurance des bâtiments et du personnel arrive à échéance. Le renouvellement d'un an auprès de Groupama a été accepté par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h40.

Prochaine réunion de conseil : Vendredi 8 décembre 2017.